



## Conseil Communautaire du 28 novembre 2023

### Délibération n°2023-133

**Thème :**  
**Patrimoine bâti**

**Objet :**  
**Protocole d'accord transactionnel entre la société Dauphiné Isolation Environnement et la Communauté de Communes du Briançonnais**

**Pôle :**  
**Ingénierie et Gestion Technique**

Nombre de conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

**Rapporteur :** M. le Président

Le 28 novembre 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 22 novembre 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSE, Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Françoise LECOZ-BEY, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

**Étaient représentés :**

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Claire BARNEOUD, Guy HERMITTE donnant pouvoir à Arnaud MURGIA, Emeric SALLE donnant pouvoir à Gilles PERLI.

**Absents excusés :**

Gabriel Léon, Jean-Pierre PIC, Marine MICHEL.

**Secrétaire de séance :**

Thomas SCHWARZ.

**Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

- VU** le Code de la commande publique, et notamment l'article L. 2197-5 ;
- VU** le Code civil, et notamment les articles 2044 et suivants ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-9 ;
- VU** la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits ;

- VU** la décision préfectorale n°05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** la délibération n°2022-116 du Conseil Communautaire du 29 novembre 2022 relative à la maîtrise foncière, à la maîtrise d'ouvrage déléguée et à l'actualisation du plan de financement de la cité administrative ;
- VU** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de la cité administrative, entre la Communauté de Communes du Briançonnais et la Ville de Briançon ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 16 novembre 2023 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Ingénierie et Gestion Technique du 20 novembre 2023 ;
- CONSIDÉRANT** le différend apparu entre la société Dauphiné Isolation Environnement et la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- CONSIDÉRANT** la volonté des deux parties de recourir à une transaction visant un règlement amiable des désaccords apparus ;
- CONSIDÉRANT** le projet de protocole transactionnel et ses annexes joint à la présente ;

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Approuve les projets de protocole d'accord transactionnel et de quitus annexés ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le protocole d'accord transactionnel et le quitus en vue de la clôture du marché ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

**04 DEC. 2023**

Four copie conforme  
Le Président,

**Arnaud MURGIA**



Date de publication : **04 DEC. 2023**      **04 DEC. 2023**  
Date de Transmission en Préfecture :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.